

Inscription au préscolaire ou au primaire pour les enfants qui ne fréquentent pas déjà une école du CSSDA

La période d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 à l'école le Bourg-Neuf se tiendra du **29 novembre au 1^{er} décembre 2023**. Vous devez appeler au secrétariat de l'école au 450-492-3573 pour prendre un rendez-vous.

Âge d'admissibilité

- Préscolaire – temps plein
5 ans au 30 septembre de l'année de l'inscription.
- Primaire
6 ans au 30 septembre de l'année de l'inscription.
Fournir le plus récent bulletin scolaire.

Documents requis

Pour toute première admission dans une école du CSSDA, ces documents doivent obligatoirement être présentés :

- Original du certificat de naissance (Directeur de l'état civil – grand format) ou une copie certifiée conforme du certificat de naissance (seulement pour les élèves qui ont déjà fréquenté le réseau scolaire public).
- Preuve de résidence sur laquelle sont inscrits le nom complet et l'adresse des parents ou du tuteur

Liste des documents acceptés par le CSSDA :

Permis de conduire, compte de téléphone résidentiel, compte d'Hydro-Québec ou d'Énergir, compte de taxes, contrat notarié, bail (avec lettre du propriétaire) ou une lettre d'un parent ou ami confirmant que l'élève et ses parents résident sous le même toit que ledit parent ou ami ainsi que la preuve de résidence de cette personne.

Élève né hors Québec

Avant de vous présenter pour l'inscription de votre enfant, veuillez consulter le formulaire [Documents requis pour un élève né hors Québec](#) pour vous assurer de fournir tous les documents d'immigration nécessaires.